

4.1 Matériel et logiciels standard pour le réseau SIGNET. Des normes SIGNET ont été définies pour des produits de différentes catégories (voir l'annexe C) dont la mise en oeuvre et l'entretien sont les plus économiques.

- 1) Lorsque STO aura le produit standard en inventaire, STOS remplira une demande d'acquisition (EXT 1697-T) décrivant les articles et leur prix, et l'acheminera au client qui devra y indiquer le numéro de virement budgétaire et la faire approuver par une personne autorisée avant de l'envoyer à STAP qui se chargera d'y donner suite.
- 2) Lorsque STO n'aura pas le produit standard en inventaire, STOS remplira une demande d'acquisition (EXT 1697-T) décrivant les articles recommandés et leur prix, ainsi que la source (entreprise) auprès de laquelle il sera possible de se les procurer, puis l'enverra au client qui devra y indiquer le numéro de virement budgétaire (de préférence) ou d'EN et la faire approuver par une personne autorisée avant de l'envoyer à STAP pour suite à donner. STOS peut décider d'englober cette acquisition dans un achat de plus vaste envergure pour des raisons d'ordre financier ou autre.

4.2 Matériel et logiciels non standard pour le réseau SIGNET. Dans le cas de matériel et de logiciels non standard, l'utilisateur devrait s'entretenir avec STOS pour définir ses besoins précis et examiner ce que l'acquisition d'un substitut acceptable aurait comme répercussions au chapitre des coûts, de la mise en oeuvre et de l'entretien. Bien que la décision finale appartienne au client, ce dernier doit être conscient du fait que le matériel et les logiciels non standard ne peuvent être installés que sur des OP SIGNET autonomes, et uniquement s'ils ne modifient pas la configuration de base du poste de travail et s'ils n'interfèrent pas avec d'autres logiciels standard du SIGNET.

STOS remplira ensuite une demande d'acquisition (EXT 1697-T) et y indiquera la description et le coût des articles convenus, y compris la source (entreprise) auprès de laquelle il sera possible de se les procurer, et enverra le formulaire au client. Ce dernier devra fournir le numéro de virement budgétaire (de préférence) ou d'EN et le faire approuver par une personne autorisée avant de l'acheminer à STAP qui se chargera d'y donner suite.

5. Acquisition de matériel et de logiciels dans les missions

Dans les missions, toutes les demandes d'acquisition de produits informatiques devraient être acheminées au gestionnaire des systèmes (GS) SIGNET. Le GS peut demander l'avis du Gestionnaire régional des systèmes (GRS). On pourra faire appel à l'une des deux méthodes suivantes pour fournir au client l'article désiré :

- puiser dans l'inventaire de matériel standard de la mission ou de STO;
- acheter l'article dans le cadre d'un marché à fournisseur unique ou d'un processus d'appel d'offres.

Le GS communiquera avec STOS pour vérifier si les articles désirés sont disponibles (dans l'inventaire conservé par STO) ou s'il est possible de se les procurer à Ottawa.

5.1 Matériel et logiciels standard pour le réseau SIGNET. Des normes SIGNET ont été définies pour ce qui concerne certains produits précis (voir l'annexe C). Les clients devraient connaître les avantages liés à la mise en oeuvre et à l'entretien de produits standards, et en discuter avec leur GS.

Lorsque la mission ou STO aura l'article standard en inventaire, le GS remplira une demande d'acquisition (EXT 1697-T) décrivant les articles recommandés et leur prix, et acheminera le formulaire au client. Ce dernier y indiquera le numéro d'EN si les articles doivent lui être fournis à même l'inventaire de STO ou de la mission, et devra le faire approuver par une personne autorisée avant de l'envoyer au GS pour suite à donner. Une fois la transaction EN enregistrée dans le FINEX, le GS avertira STOX de la demande.

Lorsque la mission ou STO n'aura pas l'article standard en inventaire, le GS vérifiera la possibilité de se procurer les articles auprès d'une source locale ou de STOS. Il remplira ensuite une demande d'acquisition (EXT 1697-T) décrivant les articles recommandés et leur prix, ainsi que la source (entreprise) auprès de laquelle on pourra se